L'Université Laval.

AFFRANCHI PAR L'EDITEUR

VOL. VIII. MANITOBA. No. 17.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION. | ST. BONIFACE, JEUDI, 24 OCTOBRE 1878.

La Pharmacie de la Cite.

TROTT & MELVILLE,

(Membres du College de Pharmacie d'Ontario.)

BLOCK MCKENNY, GRANDE RUE.

SAVON DE TOILETTE.

Lubin,
Glycerine de Sarge,
Mie
Brown Windsor,
Pummice,
Ferine d'Avoine,
Carbolique,
Silver & Barber's Favorite,
Genuine Yankee Tar.

PARFUMS.

Lubin
Atkinson,
Piver,
Eugene Rimmel,
Jeunesse,
Lavende,
Eau de Floride,
Cologne (double),
" No. 4,
" Wicker,
" Verre coupe,
" veritable Johann Maria Farina.

Un Assortiment Complet de Medecines Brevetees.

Nous faisons une specialite de la fourniture aux Habitants de toutes nos marchandises à des prix plus bas que ceux que l'on a jamais offerts dans la Province.

Souvenez-vous de l'Enseigne du Pilon d'Or

Winnipeg, 20 Sept., 1877. jno

Succession Stanislas Desrosiers.

—(00)—

Toutes personnes ayant des réclamations contre la dite succession sont par le present priées de les presenter, d'ici à deux semaines, au soussigné.

J. DUBUC.
Procureur de l'Administrateur

St. Boniface, 16 Mai, 1878.

BEATTY

BEATTY Celebrated Golden Tongue PARLOR ORGANS

ELEGANT STYLES, with valuable Improvements, New and Beautiful Solo Stops. Over One Thousand Organists and Musicians endorse these organs and recommend them as strictly First Class in Tone, Mechanism and Durability. Warranted for six years. Newspaper free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, N. J., U. S. A.

CLERGYMEN AND SCHOOL TEACHERS. You can easily increase your salary by devoting a very small portion of your leisure time to my interest. I do not expect you to canvass for my celebrated Beatty's Pianos and Organs unless you see fit to; but the service I require of you is both pleasant and profitable. Particulars free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, United States of America.

SIGN PAINTERS wanted in every section of the United States and Provinces to answer this advertisement. Paper free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, U. S. America.

U can buy first-class Pianos and Organs cheaper of DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, than of any other establishment in the United States. Why? Because he sells only for cash, takes no risks and has no book accounts. Every instrument fully warranted for six years as strictly first-class, and sent on from 5 to 15 days' test trial, money refunded and freight paid both ways by him if they are unsatisfactory. Send for Illustrated Advertiser and read testimonials from his patrons, some of whom you may know. Illustrated Newspaper sent free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, United States of America.

CONSOMPTION

GUERIE POSITIVEMENT.

Tous ceux qui souffrent de cette maladie et qui sont desireux de se guérir devraient essayer les CELEBRES POUDRES CONSOMPTIVES DU Dr. KISNER'S.

Ces poudres sont les seules qui soient connues pour guerir tous les maux de GORGES et les maladies de POUMONS. Afin de convaincre que nous cherchons pas à vous tromper nous vous en eaverrons *Gratis, port payé*, UNE BOITE.

Nous n'avons pas besoin de votre argent jusqu'à ce que vous soyez parfaitement convaincus de la guerison que ces poudres auront produite : Si votre vie vaut la peine d'être sauvee, ne négligez pas de faire l'essai de ces remèdes, qui vous guerira certainement.

Prix : une grande boite $3.00, expédiee dans n'importe quelle partie des Etats-Unis et du Canada par la malle sur reçu du prix ci-haut mentionne.

S'adresser

ASH & ROBBINS,
360 Rue Fulton, Brooklyn, N.Y.

24 Mai, 1877. 1aa

EMPLATRES POREUSES PERFECTIONNEES DE CAOUTCHOUC A LA BELLADONE DE MITCHELL.

Jamais il n'y a eu comme à présent autant de maladies gueries par les applications exterieures. Il est notoire que plus de la moitie du monde se sert d'emplâtres ordinaires.

Les principaux ingrédients qui entrent dans la composition de ces emplâtres Mitchell sont la gomme Olibanum, le caoutchouc et la poix de bourgogne, et mêlés avec les gommes purement medicinales, forme l'un des moyens les plus puissants pour cicatriser les plaies.

Ces emplâtres, de l'aveu de tous ceux qui s'en sont servi, agissent plus promtement qu'aucune autre, et l'application d'une seule vaut plus que cent autres ordinaires. Les autres emplâtres sont lentes et exigent d'être toujours appliquées pour guérir : il en est autrement de celles-ci qui soulagent instantanement.

Elles jouissent de toutes les propriétés calmantes, rechauffantes et fortifiantes des autres emplâtres. Grand nombre de personnes qui ont ete gueries de rhumatisme tres douloureux, douleurs de rognons, de poitrine ou de côté, sont d'avis qu'elle le doivent aux qualites electriques possedees par ces emplâtres.

Elles sont douces et molles tout en étant très-adherentes ; guerissent à coup sûr de douleurs de reins, de côte et d'estomac sont sans pareilles pour les rhumes inveterés, et proviennent souvent la consomption. Quelques uns mêmes croient qu'ils ont et gueris d'une consomption ancienne et bien definie.

Preparees par GEORGE E. MITCHELL, Lowell, Mass.

En vente chez tous les pharmaciens.

4 Juillet 1877. 1A

Chemin de Fer Pacifiq. Canadien.

LES SOUSSIGNES ont reçu instructions de Thomas Nixon, Ecr., de vendre par

ENCAN PUBLIC,

aux Ecuries du Pacifique Canadien à Winnipeg,

SAMEDI, LE 20 JUILLET

A 2 HEURES P.M.

2 Chevaux
1 Gros Wagon Stage pour service de diligence.
1 Lot de fil de fer à telegraphe, le fil est bon pour clôturer

W. DUFOUR & Cie,
Encanteurs

Winnipeg, 18 Juillet, 1878

BEATTY

BEATTY Celebrated Golden Tongue PARLOR ORGANS

ELEGANT STYLES, with valuable Improvements, New and Beautiful Solo Stops. Over One Thousand Organists and Musicians endorse these organs and recommend them as strictly First Class in Tone, Mechanism and Durability. Warranted for six years. Newspaper free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, N. J., U. S. A.

CLERGYMEN AND SCHOOL TEACHERS. You can easily increase your salary by devoting a very small portion of your leisure time to my interest. I do not expect you to canvass for my celebrated Beatty's Pianos and Organs unless you see fit to; but the service I require of you is both pleasant and profitable. Particulars free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, United States of America.

SIGN PAINTERS wanted in every section of the United States and Provinces to answer this advertisement. Paper free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, U. S. America.

U can buy first-class Pianos and Organs cheaper of DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, than of any other establishment in the United States. Why? Because he sells only for cash, takes no risks and has no book accounts. Every instrument fully warranted for six years as strictly first class, and sent on from 5 to 15 days' test trial, money refunded and freight paid both ways by him if they are unsatisfactory. Send for Illustrated Advertiser and read testimonials from his patrons, some of whom you may know. Illustrated Newspaper sent free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, United States of America.

VENEZ-VOYEZ-ACHETEZ

A l'Ancienne Place !

MAGASIN D'EPICERIES

DE SAINT BONIFACE.

—o—

M. EDOUARD PRINCE avant acheté le fond de Magasin de MM. Geo. Roy et Cie., consistant en un assortiment general d'épiceries de choix, à l'honneur d'en informer ses amis et les nombreuses pratiques qui favorisaient l'ancien propriétaire. Les marchandises sont toutes de première qualité, et les citoyens de St. Boniface, n'auront pas besoin de traverser la Rivière pour aller à Winnipeg, attendu que ses prix sont plus bas que ceux des marchands de Winnipeg.

Venez faire une visite, afin de juger par vous-même.

ED. C. PRINCE.

St. Boniface, 2 Mai, 1878.

Epargnez votre Argent

en achetant comptant.

LA MANUFACTURE DE CAROSSE & SLEIGH DE MANITOBA

le et après ne joui ferrera les chevaux pour 50 cts. par fer comptant, ou 60 cts. à credit, et fera tout autre genre d'ouvrage à bas prix.

C'est maintenant le temps d'envoyer vos commandes pour Cutters, Sleighs, &c., aussi pour racommodages à temps pour les premières neiges.

Tout ouvrage garanti.

THOMAS LUSTED.

N.B.—On échangera une douzaine de petits wagons legers, buggies et voitures à planches (*buckboards*) pour du blé ou des droits d'enfants Métis.

1m. T. L.

A BON MARCHE!

Grande Nouvelle

MAGASIN NOUVEAU.

M. A. Lasalle informe ses amis et le public en générale de la Province qu'il vient d'ouvrir un magasin d'epiceries en general à St. Boniface vis-à-vis de G. Desautels.

On trouvera entr'autre à son magasin les effets suivants.

THÉ ET CAFÉ
SUCRE
LARD
TABAC
JAMBON ET BACON
ŒUFS ET BEURRE FRAIS
ETC, ETC, ETC.

De plus M. A. Lasalle sollicite le patronage de tous les canadiens qui viennent à Manitoba.

VENEZ EN FOULE

Acheter au magasin a bon marche.

A. LASALLE

St. Boniface 25 Avril 1878.

Avis.

—(o)—

Avis est par les présentes donné que le nombre requis de residents et franc tenanciers du township 13, rang 2 Est du Méridien Principal, ont présenté une pétition au Lieut. Gouverneur en Conseil pour obtenir la permission de s'organiser en municipalité, en vertu de la 38e Vict. Cap. 31 des Statuts de Manitoba.

J. ROYAL,
Secrétaire-Provincial.

BEATTY

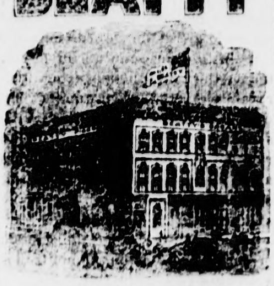

BEATTY'S PIANOS AND ORGANS, WASHINGTON, NEW JERSEY.

Beatty's Pianos, grand, square and upright, are pronounced by the press and the people as the most beautiful and sweetest toned Pianos ever manufactured. Sent on test trial and pronounced the best in the world. Beatty's celebrated Golden Tongue Parlor Organs. Any manufacturer challenged to equal them. They possess rare depth, brilliancy and sympathetic quality, exquisitely beautiful solo effects, and the only stop action ever invented that cannot be ... All sold wood ornaments, every instrument fully warranted for six years, and sent on from 5 to 15 days' test trial. Catalogue free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, United States of America.

ORGANS. BEATTY PIANOS.

... particularly cautioned against buying ... being palmed off as genuine ... Pianos and Organs ... in the West and South ... where ... been ... free ... guard ... beware of ... Write for explanation. Send ... Illustrated Piano and Organ Advertiser, ... testimonials from millionaires, bankers, ... lawyers, clergymen, and thousands of ... the length and breadth of the land ... particulars of the great Piano and Organ ... high priced. Newspaper free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, United States of America.

chemin de Fer Pacifique canadien.

—(o)—

SOUMISSIONS POUR REMISE DE LOCOMOTIVES

Des Soumissions pour Remise de Locomotives à Selkirk seront reçues à ce bureau jusqu'à samedi midi le 13 Juillet 1878 pour la construction d'une Remise de dix machines, sur les terrains de la Station de Selkirk, Province de Manitoba.

On peut voir les plans, devis, formules de soumissions et obtenir les autres renseignements aux bureaux de l'Ingénieur du District à Winnipeg, ou de l'Ingenieur-en-Chef, à Ottawa.

On avertit les contracteurs que nulle soumission ne sera considerée qui ne sera pas strictement d'accord avec les formules imprimées, et dans le cas d'associés, à moins que la signature, le domicile, et la profession de chaque associé ne soient indiques dans la soumission.

On exigera un dépôt de 5 par cent sur la somme totale du contrat pour en assurer l'exécution.

A la soumission devront être attachées les signatures de deux cautions solvables et responsables, demeurant en Canada, et disposées à garantir l'exécution de toutes les conditions et de l'ouvrage indiqué au contrat.

Le département ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre

F. BRAUN,
Secrétaire.

Dept. des Travaux Publics,
Ottawa, 7 Mai, 1878.

Mis a l'Enclos.

DE ST BONIFACE.

Un cheval sous poil rouge, âgé d'environ huit (8) à dix (10) ans ayant les deux pattes de derrière blanche et celle de devant à gauche blanche. Le propriétaire est prié de venir le reclamer en payant les frais.

R. G. DESAUTELS,
Gardien d'enclos

St. Boniface, 4 Juillet, 1878.

IMPOUNDED.

At the pound of St. Boniface a red horse aged about eight or ten years old with a white spot on the forehead, and the two back legs white. The owner can have the same by proving property and paying expenses.

R. G. DESAUTELS,
Pound Keeper.

St. Boniface, July 4th, 1878. 3t

NOUVELLE LIGNE

Nouveau Stage !

LE SOUSSIGNE a l'honneur d'informer le public voyageur qu'il vient d'ouvrir une Ligne de Stage entre Winnipeg et le Lac des Bois.

Le premier depart aura lieu Jeudi prochain le 7 Juin courant, du *Grand Central Hotel*, de Winnipeg, à 7 heures A.M.

La diligence continuera de faire ce trajet tous les Jeudis de chaque semaine, au point et à l'heure ci-haut mentionne.

Pour plus amples informations s'adresser à
W. R. SINCLAIR,
Propriétaire,
ou à PH. GARNOT,
Agent.

St. Boniface, 30 Juin, 1878.

LE "METIS."

Jeudi, 24 Octobre, 1878.

L'HON. M. DAVIS.

Nous ne pouvons cacher le regret que nous cause la retraite de l'Hon. M. Davis de la vie politique ; et tous ceux qui ont suivi la conduite de cet homme distingué depuis 1875, lors de sa première élection pour Winnipeg regarderont la chose comme un malheur public.

Doué d'une nature droite, d'une franchise très-rare, d'un caractère strictement honorable allié à une fermeté très-grande. M. Davis avait su s'attirer la confiance absolue de ses collègues et de tous ses amis politiques. Il était juste envers tous, et jugeait des questions sans parti pris, sans préjugés aucuns. Ainsi, son administration a-t-elle été marquée par l'apaisement dans les esprits les plus fanatiques et par la création d'une opinion publique plus saine, plus large, plus liberale. On a cessé dans certain parti de manger du catholique et du français, et l'impartialité du gouvernement-Davis a fait tomber les préventions et les prétentions outrées qui menaçaient de faire de Manitoba le théâtre permanent de guerres de race et de religion.

Le pays doit à M. Davis l'immense service d'avoir été débarassé d'un homme qui a laissé dans l'histoire des premières années des traces de son passage fatal et immonde ; Manitoba doit encore à M Davis et à ses amis le rétablissement de son crédit ruiné, et l'équilibre dans ses finances un moment dilapidées. Sous son administration, la province a vu naitre l'ordre, la paix, la confiance et la tranquilité publiques.

Nous le répétons, la retraite de M. Davis est un deuil public, car des hommes de caractère comme lui sont très rares.

Nous avons sans doute confiance dans le gouvernement qui lui succède et qui possède ses sympathies ; mais les qualités solides qui distinguent MM. Norquay, Walker et Brown et qui nous promettent une bonne administration de la chose publique, ne peuvent nous faire perdre de vue la perte que le pays vient de subir. Et ce n'est que justice pour nous de rendre aujourd'hui un dernier hommage aux éminentes vertus de l'homme qui pendant près de quatre ans a si mérité de son pays.

UN DISCOURS DU MARQUIS DE LORNE.

Le 24 septembre dernier, il y a un mois, notre futur Gouverneur-Général prenait congé de ses électeurs d'Argyllshire ; et comme les moindres actes de ce haut personnage peuvent nous faire connaitre son esprit, son caractère et ses prédilections, nous dirons un mot du discours d'adieux fait à ses electeurs par l'illustre Lord. C'est une espèce de testament politique très-instructif à notre sens. L'espace ne nous permet pas de traduire ce *speech* publié au long dans le *Globe* de Toronto du 8 octobre ; mais nous en ferons une très-courte analyse.

Et d'abord, le Marquis de Lorne ridiculise la coutume, pourtant si britannique, d'organiser une assemblée publique par l'élection d'un président qui introduit ensuite l'orateur à l'auditoire. " Qu'ai-je besoin, dit-il, de vous être présenté? autant vaudrait présenter une femme à son mari au moment où tous deux vont s'assoir le matin à leur déjeuner."

C'est pourquoi le noble lord monte sur l'estrade, et là, seul, débite sans plus de cérémonie son discours.

Il n'appartient à aucune école politique : " J'ai exprimé mes opinions et j'ai voté en Parlement,ajoute-t-il, mais j'ai laissé aux autres le soin de me classer."

Il est opposé à ceux qui veulent qu'un député rende sans cesse compte de sa conduite afin de solliciter l'approbation de ses électeurs. Un député n'est pas un délégué, et le mandat impératif lui paraît ridicule.

Il critique également ceux qui estiment la valeur de leur représentant par le nombre de votes qu'il a donnés ou par la multitude de discours qu'il a prononcés. " Sachez quelles sont ses opinions, dit-il,mais occupez-vous assez peu du nombre de fois qu'il les a exprimées ; et ne ressemblez pas à cette brave femme qui ne désirait tant voir son fils devenir ecclésiastique qu'afin de voir la chaire trembler sous ses coups et ses deux bras s'agiter dans les amples manches d'un surplis."

Le Marquis, durant sa carrière parlementaire,a voté pour les mesures suivantes qu'il appelle grandes : le scrutin secret, l'abaissement du cens électoral au degré voisin du suffrage universel, l'enseignement obligatoire, l'abolition de l'achat des grades dans l'armée, et le dés-établissement de l'Eglise de la minorité en Irlande.

" Défiez-vous, dit-il, des petits comités qui se forment de nos jours sous prétexte d'élaborer les questions politiques, et qui prétendent ensuite tout soumettre à leurs décisions infaillibles : gardez-vous, par exemple, de juger les événements qui se passent aux colonies d'après votre propre point de vue. Rien de plus funeste, et de plus propre à causer des méprises regrettables et souvent de graves injustices."

Il s'élève ensuite contre le mercantilisme qui veut que tout dans le monde se règle par la loi de l'offre et de la demande ; ce qu'il faut à l'Angleterre c'est une armée de terre et de mer capable de faire respecter la marchandise qu'elle couvre de son pavillon.

Passant à un autre ordre d'idées, l'orateur met son auditoire en garde contre le grave danger de détruire une institution, une ancienne loi, une vieille coutume sans avoir auparavant bien étudié par quoi la remplacer. Et il s'oppose au dés-établissement de l'Eglisse d'Ecosse. La raison qu'il en donne est d'ailleurs assez curieuses ; c'est afin, dit-il, d'empêcher le presbytérianisme de se subdiviser en mille sectes.

Il fait ensuite l'éloge de la loi de primogeniture, et en démontre les avantages sociaux et politiques.

Puis le noble lord, fesant allusion au poste illustre que vient de lui confier Son Auguste Souveraine, rappelle à ses auditeurs qu'à Glasgow, il y a quelques années, il avait vanté les avantages offerts à la colonisation par Manitoba. " Permettez-moi, s'écrie-t-il, d'attirer de nouveau votre attention sur cette grande province (*great province*) et sur les vastes territoires qui l'avoisinent, en vous lisant l'extrait d'une lettre écrite tout récemment de ces régions du Nord-Ouest. Or cette lettre est très-longue et décrit en termes quasi-enthousiastes l'avenir de notre Manitoba et de la vallé de la Siskatchewane. C'est par cette lecture et quelques mots formels d'adieux que le Marquis termine son discours qui a duré plus d'une heure.

En lisant ce qui précède, on remarquera avec un vif plaisir, nous en sommes sûr, d'abord que notre futur Gouverneur-Général n'est pas aussi radical en politique qu'on a prétendu, et ensuite que les ressources agricoles du Canada et surtout de Manitoba et du Nord-Ouest lui sont tout à fait familières. De fait, il y a plusieurs années qu'il avait signalé Manitoba aux émigrants dans la grande ville de Glasgow.

MANITOBA AGGRANDI JUSQU'AU LAC SUPERIEUR.

Sous le titre significatif—*L'esprit de parti contre l'esprit de patriotisme*, le *N. Monde* a écrit l'article suivant qui se recommande à l'attention de nos hommes d'Etat canadiens :

" Le *Herald* n'aime pas à nous entendre dire que l'agrandissement territorial que la commission arbitrale d'Ontaouais vient d'accorder à la province d'Ontario, constitue un veritable danger.

" Le gouvernement de vos amis, rétorque-t-il, avait plus de territoire en cette province qu'il n'en pouvait en utiliser ; par conséquent, il vous sied mal de jalouser la province d'Ontario, parce quelle vient d'acquérir une augmentation de territoire dont elle saura profiter.

" Quel fort raisonnement !

" Il nous reproche aussi d'essayer par là à embarasser la marche du gouvernement réformiste. Cependant, nous n'avions seulement pas mis celui-ci en cause. Serait-ce par hasard parce que le gouvernement soi-disant réformiste de l'honorable M. McKenzie aurait aidé indirectement et en sous-main la province d'Ontario à obtenir cette annexion importante, dans l'espoir d'en être payé de reconnaissance dans les prochaines élections féderales, comptant comme toujours sur la bonhomie de la province de Québec et sur l'insouciance des autres provinces pour faire ce tour de passe passe politique sans exciter des réclamations ni de murmures ? L'attitude prise et le langage tenu par le *Herald* semblent l'indiquer.

" Suivant ce même organe libéral, il est ridicule de parler de faire venir la question devant le parlement féderal et d'exiger des compensations pour les autres provinces.

" Libre au *Herald* et à ses amis politiques de ne tenir aucun compte de l'importance capitale qu'il y a, dans un pays comme celui-ci, de de conserver l'équilibre le plus juste possible entre le pouvoir des différentes sections qui forment la confédération : libre à eux de faire passer des intérêts de coterie avant l'intérêt général du pays ; mais libre aussi aux Canadiens désireux d'asseoir le gouvernement fédératif qui nous régit, sur des bases solides et permanentes, de s'opposer à ce qu'une province soit favorisée de manière à devenir une menace et un danger pour la sécurité des intérêts des autres.

" On ne fera croire à aucun Canadien intelligent que la décision dont nous avons parlé, ne constitue pas un danger pour l'équilibre de la confédération. Et, encore une fois, nous disons qu'il sera du devoir du prochain parlement de s'en occuper et de chercher à en atténuer les funestes effets."

"MUSCULAR CHRISTIANITY."

Nous trouvons dans la *Minerve* une fine critique de ces tournois de vigueur musculaire ou simplement brutale qui ont le mérite de nos jours de passionner une foule de gens en Angleterre, aux Etats-Unis et même dans notre Canada. Au temps du Moyen-Age, les foules se portaient en masse aux discussions publiques de savants professeurs et de célèbres dialecticiens. Les disputes entre Docteurs des diverses universités enthousiasmaient le vulgaire, le *profanum vulgus.* Qui n'a lu que Gil Blas arrêtait les passants pour leur proposer des arguments avant son départ pour Salamanque ?

De nos jours, c'est la gymnastique corporelle qui est en honneur ; et l'on sait que les universités d'Oxford et de Cambridge ne se disputent plus d'autre palme que celle de la rame. C'est à qui de ces deux illustres corporations fournira les meilleurs et les plus habiles rameurs. Nous comprendrions cette émulation entre matelots, pêcheurs, ou canotiers de profession : entre bacheliers ès-lettres et licenciés, la chose nous surpasse.

Donc, il y a eu dernièrement régattes près Montréal et haute liesse parmi les pick pokets qui s'en sont donné à cœur joie. Hanlan a vaincu Courtney ; et Toronto, qui a vu naitre Hanlan, a faili illuminer à cette nouvelle qui a rempli, quinze jours durant,toute la presse et toute l'opinion.

Voici avec quel suprême bon sens la *Minerve* parle de tout cela :

" Enfin Montréal respire ! Le pays est sauvé, l'honneur est sauf, et le Canada vient de se couvrir de gloire, grâce à la vigueur des muscles de Hanlan ! Et dire que deux longueurs de bateau de moins, et c'en était fait de nos *ramifications!* Avec cela, que nos voisins les américains nous auraient regardé du haut de leur supériorité avec une arrogance que nous avons bien envie de leur témoigner aujourd'hui, si Hanlan avait eu la maladresse de perdre en même temps les onze mille piastres et l'honneur du pays. Mais notre champion a su faire exécuter à ses rames une gymnastique si rapide si continuelle et si vigoureuse, qu'il est arrivé en avant. Vive notre champion.

" Un peu après quatre heures hier après-midi, les courses qui avaient dû être remises à cause du peu de limpidité de l'eau, ont enfin eu lieu. Courtney tint le devant pendant le premier quart de mille. Hanlan le rejoignit alors, le dépassa biertôt et resta en avant jusqu'à un certain endroit où il attendit Courtney. Il reprit ensuite le devant et atteignit le point d'arrivée avec deux longueurs d'avance sur son adversaire. La course s'est accomplie en 36 m. 22 sec., ce qui est considéré par les connaisseurs comme un temps assez court comparé à ce qui a été accompli au même endroit.

" On n'ajoute aucune foi aux rumeurs accréditées, allant à dire que Courtney s'était vendu ; et il reste bien acquis que nous sommes les maîtres du continent pour ce genre de sport. A l'avenir, si quelqu'un ose mettre en doute notre grandeur comme peuple, il nous sera facile de le confondre, en rappelant la grande victoire remportée à Lachine par le champion canadien, Edward Hanlan."

LA QUESTION SOCIALE.

La presse française s'occupe vivement de la question sociale. La dissolution du Congrès socialiste à Paris et la réunion du Congrès des ouvriers catholiques à Chartres donnent lieu aux plus ardents discussions. Voici comment le *Monde* et la *Défense* apprécient la situation :

" Le socialisme, à ne voir que l'étymologie, c'est, écrit le *Monde*, l'étude des questions ouvrières. A ce point de vue, tant pis pous nos adversaires s'ils ne sont point, eux aussi, des socialistes ; car quel esprit éclairé, quel homme de cœur peut rester indifférent aux souffrances de l'ouvrier ? Mais, poursuit l'organe catholique, il y a deux manières de traiter l'économie sociale. L'une fonde les destinées de l'homme sur sa dépendance envers Dieu. C'est celle qu'a adoptée M de Mun. L'autre affirme son indépendance absolue c'est celle de Proudhom, de Cabet, de Considérant et de leurs successeurs. Si par socialisme on n'entend que la préoccupation des questions sociales, l'étude des intérêts matériels et moraux de l'ouvrier, la passion de son bonheur, alors nous sommes les vraies socialistes et nous n'en connaissons point d'autres. Pourquoi ce mot nous ferait-il peur ? Est il un simple qualificatif ? Il n'y a que les sots qui prennent des injures pour des raisons.

" Aujourd'hui, fait remarquer la *Défense*, une nouvelle école se forme qui ne menace aucun droit, qui ne porte atteinte à aucune propriété légitime, qui ne veut pas même opposer à la révolution économique une autre révolution. Cette école appliquant à l'économie sociale les principes et les prescriptions du christianisme, cessant de regarder les hommes comme des êtres isolés dans leurs droits et indépendants par nature de toute hiérachie sociale, prétend substituer l'ordre à la barbarie, par une réglementation nouvelle du travail, des rapports entre patrons et ouvriers, et des lois protectrices des diverses industries, non pas seulement devant l'étranger, mais sur le sol même de la patrie. Que ce mouvement se développe, qu'il soit ordonné et réglé, comme tout ce qui est établi sur les lois du Christ, et soumis à l'autorité de notre sainte Religion, la société sera sauvée des vices de l'économie prétendue libérale et des menaces du socialisme ultra révolutionaire. Le discours de M de Mun est un événement de grande portée.

L'education au Canada et aux Etats-Unis.

Le dernier numero du *Journal de l'Instruction Publique* (Québec, Août et Septembre 1878) publie deux extraits du journal l'*Education*, de Paris, sur la partie de l'exposition Universelle consacrée à l'enseignement élémentaire dans tous les pays du monde, ou exposition pédagogique L'ecrivain français rend un juste tribut d'eloges à l'exposition scolaire de la Province de Québec qui a mérité la rare distinction d'un diplôme de première classe, et attiré l'attention des hommes speciaux. Il parle en termes élogieux de M. Archambault, professeur distingué de Montreal et commissaire canadien delégué : et après, avoir fait la revue des différents systèmes exposés,il conclut en des termes que nous reproduisons avec plaisir parce qu'ils faut voir la différence essentielle entre l'éducation populaire et anti-religieuse des Etats Unis et celle que l'on donne en Canada, notamment dans les provinces de Québec, de Manitoba et d'Ontario:

" Il existe pourtant une lacune très grave dans ces divers travaux d'élèves. Le nom de Dieu ou de Religion n'y apparait nulle part. Sont-ils païens, sont ils chrétiens, ne sont ils rien du tout, ces milliers d'enfants qui sont venus là apporter leur contingent à l'Exposition universelle de 1878 ? Telle est la question qui s'imposerait naturellement à l'esprit, si l'on ne savait que la

multitude infinie de sectes protestantes pullulant aux Etats-Unis a produit ce résultat déplorable de bannir de l'école tout enseignement chrétien. *Déplorable* je le dis à dessein, car je ne puis oublier les honteux scandales de vénalité et de corruption dans les fonctions publiques qui souillent aujourd'hui les annales américaines. Ces *politiciens* vendant au plus offrant et se disputant les places comme une curée, comme des dépouilles opimes, ont été elevés dans ces écoles, ont été formes sur les bancs de ces classes si bien tenues : où est leur moralité, où est le sentiment du devoir et de l'honneur ?"

Nouvelles Canadiennes.

Mgr. l'évêque d'Ottawa partant pour l'Europe avec Mgr. de St. Hyacinthe, se trouvait dans le convoi qui a amené le gouverneur général à Montréal mardi soir le 8 courant Aussitôt que Son Excellence apprit la présence de Mgr. Duhamel, elle le fit mander par son secrétaire dans le char réservé qui avait été mis à sa disposition et s'entretint cordialement avec Sa Grandeur pendant toute la durée du voyage.

—

On rapporte que M. Mackenzie et M. Laflamme ont cessé d'être bons amis. Ils ont échangé de gros mots et M. Laflamme qui a manqué d'être juge n'est pas homme à le jamais pardonner à M. Mackenzie.

Les rouges de la province de Québec sont mécontents et condamnent fortement M. Mackenzie. Ils lui reprochent de n'avoir pas su rester dans sa province aussi fort qu'il le promettait. Ils menacent de se choisir un autre chef, ou de demeurer neutres si Ontario s'y oppose.

Les libéraux canadiens français se posent en prophètes après l'évènement et déclarent qu'ils ont pressé M. Mackenzie de faire des changements au tarif afin d'éviter la catastrophe.—*Minerve.*

—

Lundi le 7 Octobre courant, MM. les vicaires du diocèse de Montréal ont fait cadeau à M le chanoine Lamarche d'un très joli bureau, en souvenir de la retraite qu'il leur a prêchée dernièrement.

—

Avant de résigner. M. Ma a fait un certain nombre de nominations, entre autres les suivantes : Le juge Taschereau, de la Cour Supérieur P Q a été nommé juge de la Taschereau qui a résigné, et M. Henri Taschereau, ex-M. P. a été nommé juge de la cour Supérieur pour le district de Kamouraska ; l'Hon M. Laframboise de Montréal, a été nommé Juge à Gaspé, M. Weatherbee, d'Halifax, Juge à la Nouvelle-Ecosse, et M Bell, de Chatham, Juge à Ontario ; M. Buckingham, secrétaire privé de M. McKenzie, à été nommé député Ministre de l'Intérieur.

—

Le Gouvernement de la Nouvelle Ecosse, battu aux dernières élections, n'a pas encore résigné.

—

Le marquis de Lorne et la princesse Louise quitteront définitivement le sol de l'Angleterre pour le Canada, le 14 novembre prochain, sur le vapeur Allan. *Sarmatian*, nolisé à cet effet, le plus fort et le plus rapide des vapeurs oceaniques de la ligne canadienne. L'escadre de l'Amérique du Nord en ce moment dans notre port, ira rencontrer en mer le *Sarmatian*, et escortera Son Altesse royale et le marquis de Lorne jusqu'à Halifax pour se rendre à Québec par l'Intercolonial.

Le grand juré de Montréal a trouvé un verdict de culpabilité contre les orangistes arrêtés le 12 juillet dernier.

—

Il y aura des élections générales en novembre, à Terreneuve. La présentation des candidats dans toute la province aura lieu, le 4 novembre, et la votation le 9.

—

La *Gazette* de Montréal, dit que l'évêque anglican Oxenden ci-devant métropolitain du Canada, a accepté la charge de chapelain à Cannes dans le sud de la France, pour l'hiver prochain.

—

La Banque de la Cité de Glasgow vient de faillir pour $50 000 000 (cinquante millions de piastres)

C'est une catastrophe, et la ruine pour des centaines de familles et de maisons de commerce en Angleterre. Telle était la réputation de la Banque, il y a quelques jours, que des actions de £100 de cette maison se sont vendues £250 sterling.

Les journaux s'accordent à dire que c'est une calamité publique.

La banque avait été fondee en 1839 et avait de 50 à 60 succursales.

On attribue la faillite au fait que les ressources de la maison étaient en billets, actions et débentures, qui n'etaient par immédiatement réalisables.

Une dépêche au *Daily Telegraph*, de Londres, dit que la cause de la faillite de la banque est l'avance de six millions de livres faite à quatre maisons des Indes Occidentales, qui n'ont pas pu remplir leurs engagements.

Bon nombre de gens qui vivaien retirés dans une modeste aisance, sont ruines.

Ce desastre jette 750 employés sur le pavé.

Les banques écossaises ont refusé, après avoir examiné les livres, de venir en aide à la banque, excepté pour racheter ses billets en circulation, ce qui représente 3½ millions.

—

Mort de Cyrille Dion.—Nous avons le regret d'apprendre la mort d'un célèbre joueur de billard canadien Cyrille Dion, frère de Jos. Dion, autre celèbre billardiste.

Cyrille Dion était venu à Montréal, partie pour se refaire un peu et en partie pour assister à la course Hanlan-Courtney.

En arrivant chez lui, rue Bleury, il se dit fort malade et quelque temps après il expira.

Il était âgé d'environ 35 ans était célibataire.

NOUVELLES LOCALES.

—L'eau monte toujours.

— On sent que l'hiver approche.

— La foule de la neige tombée la semaine dernière a gâté les chemin.

— Le pont du chemin de fer sur la Rivière-au-Rat est presque termine

—Quelques radeaux de bois de chauffage sont arrivés ces jours derniers.

— Un nouveau journal humoristique anglais nommé *Quiz* est paru samedi dernier, à Winnipeg

— John Cowan fils du Dr. Cowan, vient d'être nomme commis au Bureau de Poste de Winnipeg.

— Une collecte doit être faite à la Cathedrale dimanche prochain au profit des hopitaux

—Lundi soir, les lisses sur l'Ambranchement de Pembina étaient posées jusqu'à quatorze milles de St. Boniface

—M. Ed. Richard, le nouveau Shérif au Nord Ouest est arrivé lundi d'une excursion à la Montagne de Pembina.

— Le terrassement du St. Paul et Pacifique est complété jusqu'à la frontière, et jusqu'à la Rivière Rouge, vis-à-vis Pembina.

— Un polonais nommé Simon Purcell, est mort soudainement au Farmers' Home, Winnipeg, la semaine dernière. L'enquête du Coroner a démontré qu'il était mort des suites de l'intempérance.

—Vu le nombre d'étrangers venant du chemin de fer et d'ailleurs qui rôdent à toute heure de la nuit les citoyens de St. Boniface feraient bien de fermer leur portes à clef lorsqu'ils se couchent.

— A partir du premier novembre, les marchands de marchandises sèches, les orfèvres et les libraires de Winnipeg doivent fermer leurs établissements à sept heures tous les soirs excepte le samedi.

— Le fret venant de l'Est pour Manitoba, doit désormais être transporté par le chemin de fer jusqu'à Pembina, et de là à Winnipeg par les steamers *Selkirk*, *Cheyenne* et *Dakota*, jusqu'à la cloture de la navigation.

— Une nouvelle société de Capitalistes vient de se former à Toronto sous le titre de " Compagnie de prêt de Manitoba et du Nord-Ouest ;" elle doit avoir un bureau local de Directeurs à Winnipeg.

— Sa Grâce Monseigneur l'Archevêque est parti vendredi pour visiter les paroisses de Ste Agathe, St. Jean Baptiste, les Missions de St Joseph sur le Township Letellier, et de St. Pie de la Rivière-au-Marais ; puis reviendra probablement par St. Pierre de la Rivière-au-Rat. Sa Grâce est accompagné du Rev. Père Maisonneuve et du Frère Jean.

— Lundi soir, vers six heures M. André Carriere de la Rivière-au-Rat a failli perdre un bœuf en traversant la Rivière Rouge, de Winnipeg à St. Boniface. En arrivant sur le bac, l'animal eut peur et alla se jeter à l'eau avec sa charette à l'autre extrémité. Il plongea d'abord, mais put ensuite reprendre son equilibre et se rendit à terre. Une certaine quantité d'effets qui se trouvaient dans la charette, de la valeur de soixante ou quatre-vingt piastres furent perdus.

—Hier, à deux heures du matin, un individu complètement ivre, entre à la sourdine, chez M. Arthur Lévêque, à St. Boniface, et se mit en frais de camper sans cérémonie. M. Lévêque était absent. Girard, son domestique entendant du bruit se leva alla voir ce que c'était et intima à ce visiteur trop matinal qu'il avait à déguerpir. Celui-ci qui ne comprenait pas le français, laissa entendre qu'il était décidé à rester. Girard fait venir le constable Joyal, et comme l'individu voulut se mettre en défense, ils l'attachèrent et le tinrent sous garde jusqu'à ce qu'il fût dégrisé. Rendu au grand jour, l'individu redevenu sobre, se montra repentant et offrit de payer le dommage et le trouble plutôt que d'être livré à la Police Provinciale, ce qui fut accepté. Il partit enchanté de s'en tirer aussi facilement.

—Aucun risque.—*L'Huile Eclectric de Thomas ! Vaut dix fois son pesan d'or. En savez-vous quelque chose ? Simon, c'est le temps de l'essayer.* Le mal ne peut resister à l'application de cette huile. C'est la medecine à meilleur marché qui ait été inventée. Une dose a guéri un mal de gorge ordinaire. Une bouteille a guéri des *bronchites*. Une valeur de cinquante cents a guéri un vieux rhume. Une ou deux bouteilles ont guéri de mauvais cas de maladie des rognons et hémorrhoides De six à huit applications gueriront n'importe quel cas d'écorchures ou d'inflammations d'estomac. Une bouteille a guéri un mal de dos qui durait depuis huit ans. Daniel Clark, de Brookfield, Tioga County, Pa, dit : " J'ai fait trente milles pour me procurer une bouteille de votre huile, qui avait effectué une guerison merveilleuse d'un membre dévié par six applications seulement." Un autre qui avait eu l'asthme depuis des années dit : " Je n'ai qu'une demi bouteille de cinquante cents de reste, et $100 ne me l'ôterait pas si je croyais ne plus en avoir."

Rufus Robinson, de Munda, N.-Y., écrit : " Une demi bouteille de votre huile éclectrique a fait recouvrer la voix à une personne qui n'avait prononcé un seul mot depuis cinq ans." Le Rév. J. Mallory, de Wyoming, N.-Y., écrit : " Votre huile éclectri que m'a guéri d'une bronchite dans une semaine."

Cette huile est faite et composée de six des meilleures huiles qui soient connues. Elle peut être employée aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur et produira les mêmes résultats, et est considérée comme supérieure à ce qui ait jamais été inventé. En fesant usage de cette huile elle vous épargnera beaucoup de douleurs et beaucoup d'argent.

Se Méfier des contrefaçons.—Demandez l'huile Eclectrique du Dr. Thomas. Voyez à ce que la signature de *S. N. Thomas* soit sur l'envelope et les noms de Northrop & Lyman empreints sur la bouteille Vendu par tous les détailleurs de médecines. Prix 25 cts,

NORTHROP & LYMAN, Toronto. Ont., Propriétaires pour la Puissance du Canada.

Note.—*Electrique.*—Choisie et électrifiée.

Nouvelles Religieuses.

—Le catholicisme continue de faire des progrès étonnants en Angleterre. Un grand nombre de conversions se font dans les plus hautes sphères de la société. Cinq jeunes demoiselles, de noble naissance et pourvues abondamment des dons de la fortune, sont sur le point de prendre le voile. Ce sont Delle Edith Noel fille du comte de Gainsboro, Delle Constance Howard, fille de Lord Howard de Glasgow, et sœur de la marquise de Bute, et deux filles de l'hon. Maxwell Stuart et la plus jeune fille de M. Blount

D'un autre côté on remarque en Angleterre un mouvement prononcé en faveur de l'abolition du divorce. Les conférences protestantes s'en occupent et il est probable qu'ils vont reconnaitre sur ce point la vérité de la doctrine catholique.

—

La lettre que Mgr Freppel, évêque d'Angers, vient de publier à l'adresse de M. Gambetta, fait aujourd'hui grand bruit dans la presse. Ce courageux évêque, que l'on trouve toujours au premier rang quand il s'agit de defendre les intérêts sacrés de la France et de l'Eglise, a refuté et stigmatisé, avec une fière éloquence et une grande force de raison, le programme de persécution contre les catholiques que M Gambetta a developé dans son discours de Romans. Comme le dit Mgr Freppel, en choisissant la religion pour l'objet principal de ses attaques, " M. Gambetta nous a indiqué à l'avance le vrai terrain sur lequel les hommes de bonne volonté pourront se rencontrer et se donner la main pour travailler au salut de leur pays. "

Voici du reste le programme de M. Gambetta : " la réforme du personnel administratif, la restitution à l'Etat de la collation des grades, la réorganisation de l'armée, l'application régulière des lois qui règlent les rapports de l'Etat avec l'Eglise, —et la question cléricale, surtout la question cléricale. " On peut dire que le discours de Romans est une grande paraphrase du cri de guerre: " le cléricalisme, voilà l'ennemi !"

VARIETES.

Dernière innovation dans les mémoires de frais. Un avocat américain a inclu dans un compté l'*item* suivant : M'être reveillé dans la nuit et avoir pensé à la cause : $5.

Le nouveau jugement de Paris.

Une dame (présentant à un petit garçon une pomme) :

—Donne cette pomme à celle de nous trois que tu crois être la plus jolie.

Le petit garçon regarda pendant un instant les trois dames et........ mangea la pomme.

— Une femme mariée en seconde noce, qui ne cesse d'assommer son second mari du souvenir du premier, peignait des couleurs les plus vives le regret qu'elle avait du défunt.

— Oh ! je vous comprends, répondit le numéro 2 en levant les yeux au ciel.........car je le regrette encore plus que vous ?

Henri VI aimait les réponses faites rapidement et sans préparation. Il rencontra un jour un ecclésiastique, à qui il dit : D'où viens-tu ? où vas-tu ? que demandes-tu ? L'ecclésiastique lui répondit sur-le-champ : De Bourges ; à Paris ; un bénéfice.—Tu l'auras, répondit le prince, qui voulut répondre aussi vite que lui.

MARIAGE.

A Notre Dame de Lorette, le 16 Septembre dernier, par le Rev. Messire L. R. Giroux, curé de Ste. Anne des chênes M. Honoré Gauthier à Demoiselle Rosalie Gaudry, tous deux de Notre Dame de Lorette.

NAISSANCE.

A Winnipeg, dimanche, 26 courant, la Dame de M. Elie Tassé, Surintendant des Ecoles Catholiques, une fille.

PERDU.

Samedi dernier le 19 courant un coussin de voiture couvert en drap bleu, depuis le pont de la Rivière la Seine au Bureaux du *Metis*.

Celui qui le ra portera au Bureau du *Metis* sera libéralement recompense.

PERDU.

UNE VACHE âgée de quatre ans, sous poil rouge et noir, cornes ouvertes, tête petite. L'animal se trouve perdu depuis près de deux mois.

Celui qui la retrouvera ou donnera des détails en s'adressant à C. DUMONT, Winnipeg, ou au Bureau du *Metis* sera genereusement récompense.

C. DUMONT.

Enveloppes et Papier

A

NOTE A VENDRE AU

Bureau du *METIS.*

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Winnipeg, 16 Octobre, 1878.

Il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de faire les nominations suivantes :

L'Honorable John Norquay, de la Cité de Winnipeg, dans le Comté de Selkirk, dans la Province de Manitoba, pour être Membre du Conseil Exécutif de Manitoba :

L'Honorable John Norquay, de la Cité de Winnipeg, dans le Comté de Selkirk, dans la Province de Manitoba pour être Trésorier-Provincial pour la Province de Manitoba, en remplacement de l'Honorable Robert Atkinson Davis qui a résigné.

L'Honorable Joseph Royal, de la Paroisse de St. Boniface, dans le Comté de Selkirk, dans la Province de Manitoba, pour être Membre du Conseil Exécutif de Manitoba.

L'Honorable Joseph Royal, de la Paroisse de St. Boniface, dans le Comté de Selkirk, dans la Province de Manitoba, pour être Ministre des Travaux Publics, pour la Province de Manitoba, en remplacement de l'Honorable John Norquay, qui a résigné.

L'Honorable David Marr Walker, de la Cité de Winnipeg, dans le Comté de Selkirk, dans la Province de Manitoba, pour être Membre du Conseil Exécutif de Manitoba.

L'Honorable David Marr Walker de la Cité de Winnipeg dans le Comté de Selkirk, dans la Province de Manitoba, pour être Procureur Général en remplacement de l'Honorable Joseph Royal, qui a résigné.

L'Honorable Corydon Partlow Brown, de Westbourne dans le Comté de Marquette Ouest, dans la Province de Manitoba, pour être membre du Conseil Exécutif de Manitoba :

L'Honorable Corydon Partlow Brown, de Westbourne dans le Comté de Marquette Ouest, dans la Province de Manitoba, pour être Secrétaire Provincial en remplacement de l'Honorable Joseph Royal qui a résigné.

ERRATUM.

Dans la *Gazette de Manitoba* du 9 Octobre dernier, à la 57ème page, à la première colonne, 8ème ligne au lieu de Edward Marston, lire Edmund Marston.

BUREAUX DU GOUVERNEMENT,
Winnipeg, 1er Octobre 1878.

Pour être Juges de paix pour le Comté judiciaire de Provencher Thomas Mulvey, de la Rivières aux Gratias, Ecuyer.

Pour le Comté judiciaire de Marquette Ouest, Walter J. Pratt, de Wesbourne, Ecuyer.

Pour le Comté judiciaire de Marquette Est, William Henry Turton d'Ossawo, Ecuyer, en remplacement de William Turton, décédé.

Pour être Députés Régistrateurs pour le Comté de Provencher, Louis George Lecomte, de St. Norbert, Gentilhomme.

Pour être Commissaire pour recevoir les affidavits in B. R., en conformité de la 35 Vict., Cap. 3 des Statuts de Manitoba, pour le comté de Selkirk.

Edward Marston, de la Cité de Winnipeg.

PROCLAMATION.

CANADA—PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

[L. S.]

JOSEPH CAUCHON,
Lieut.-Gouverneur.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Manitoba se trouve convoquée pour le septième jour du mois de Septembre auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents.

Sachez maintenant que pour diverses causes et considérations et pour le plus grand aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de Notre Province de Manitoba, de vous exempter et chacun de vous, d'être présents, au temps susdit, vous convoquant et par les présentes vous enjoignant à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Ville de Winnipeg, Jeudi le dix-septième jour du mois de d'Octobre prochain, pour y prendre en considération l'état et le bien-être de notre dite Province et y faire ce qui pourra sembler nécessaire, ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Manitoba. TÉMOIN Notre Fidele et Bien Aimé l'Honorable JOSEPH CAUCHON, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba, Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, etc., etc. En Notre Hôtel du Gouvernement à Fort-Garry, le vingt-deuxième jour de d'aôut dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-dix-huit et de Notre Règne la Quarante-et-unième.

Par ordre,
JOSEPH ROYAL,
Secrétaire-Provincial.

PARLEMENT FEDERAL.

Substance des Règles relatives aux avis de Bills Privés.

Les personnes qui se proposent de s'adresser au Parlement pour obtenir la passation des Bills Privés, pour obtenir la concession de certains droits privilèges ou profits exclusifs ou particuliers, ou ayant pour objet quelque amendement de même nature d'un acte antérieur, sont notifiées que par les règles des deux chambres du Parlement, publiées au long dans la Gazette du Canada, elles sont requises de donner deux mois d'avis de leur demande dans la Gazette du Canada et dans un journal publié dans le comté ou district concerné et de transmettre au Greffier de chaque chambre, copies des journaux contenant la première et dernière insertion de tel avis. Dans les provinces de Québec et de Manitoba, l'avis devra être publié dans les langues anglaise et française.

Et toute personne qui demandera un Bill Privé devra, huit jours avant l'ouverture du Parlement, déposer entre les mains du greffier de la Chambre où le Bill devra être introduit, une copie de tel bill avec une somme suffisante pour en payer la traduction et l'impression. Entre la deuxième lecture du bill et sa prise en considération par le comité auquel il est référé, le requérant paiera un droit de $200, en sus des frais d'impression de l'acte dans les statuts.

Aucune demande pour un Bill privé n'est reçue par l'une ou l'autre chambre après l'expiration des premiers dix jours de la session.

ROBERT LEMOINE,
Greffier du Sénat.
ALFRED PATRICK,
Greffier des Communes Canada
Ottawa, 24 Sept. 1878.

VENTE DE TERRE PAR LE SHERIF

Francis Evans Cornish } Demandeur
vs
Malcolm McLeod } Défendeur.

Par et en vertu d'un bref de *Fieri*

(Circulaire.)

RUE DOWNING.
30 Mai 1878.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre pour être publiée dans la Colonie sous votre Gouvernement, copie d'un Traité entre Sa Majesté, et le Président de la République Française, pour la reddition mutuelle des criminels fugitifs, ainsi que copie de l'ordre en Conseil du 16 courant pour mettre ce traité à effet.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,

Tarif des taux de péage qui seront collectés sur la traverse de la rivière rouge entre Winnipeg et St. Boniface ouest, avec les réglements, pénalités, etc., en vertu de la 41ième Victoria, Cap. 22 des statuts de Manitoba.

Le tarif des taux de péage et les réglements ci dessous sont adoptés quant aux Traverses de la Rivière Rouge entre Winnipeg et St. Boniface Est.

1. Le tarif des prix de passage, payable d'avance, est comme suit, savoir :

Pieton, aller et retour.........	5 cts
" un seul passage.........	3 "
Cavalier avec mule ou un cheval un passage.........	10 "
Animaux libres, sauf les moutons, cochons et poulins de l'année suivant la mère...	8 "
Moutons et cochons, par tête..	3 "
Charette tirée par un seul animal, aller	12½ "
Charette tirée par deux animaux.........	15 "
Buggy ou wagon, quatre roues, un seul animal.........	15 "
Wagon, ou quatre roues, tiré par deux animaux.........	25 "
Carosse	25 "
Wagon, carosse ou quatre roues, tiré par plus de deux animaux.........	50 "
Piéton traversant la nuit entre (9) heures du soir et (6) heures du matin, un passage.........	10 "

Dans toute autre cas on pourra exiger double du prix du passage ordinaire.

2. Il est défendu au Traversier d'exiger quoique ce soit pour le contenu des voitures, que la charge consiste en personnes ou en marchandises.

EXEMPTIONS.

3. Ne paieront pas de passage les personnes et les effets suivants :

Les membres du clergé et les sœurs de la charité ; 2o. Le Lt.-gouverneur et son aide de camp, les membres du Gouvernement ; tous les employés du gouvernement provincial en course de service ; 3o. Les troupes de Sa Majesté en marche, (les partis de tir exceptés) ; 4o. Les enterrements et tout ce qui en fait partie. Le traversier sera tenu de traverser les personnes énumérées ci-dessus sans exiger aucune rémunération, que ces personnes soient à pied, en voiture ou à cheval.

4o (1) Le bateau-traversier commencera ses traverses à six heures du matin chaque jour et continuera jusqu'à neuf heures du soir.—Il ne restera pas plus de dix (10) minutes à la fois d'un côté ou de l'autre de la rivière, de façon à ce qu'il y ait une traverse tous les quinze minutes, et quatre traverses par heure, excepte les jours de dimanche, durant la messe. Mais le traversier devra alors tenir son petit bateau à la disposition des piétons qui voudront traverser durant ce temps.

(2.) Le traversier sera tenu d'avoir toujours en aucun temps un esquif, attaché au bateau-traversier prêt à toute eventualité.

(3.) Lorsque le bac, pour une cause exceptionnelle et inévitable, sera forcement retenu sur un des côtés de la rivière, plus que le temps prescrit le traversier devra sans délai traverser les piétons qui le désireront.

(4.) (1) La nuit, entre neuf (9) heures du soir et six heures du matin, le traversier devra toujours avoir une chaloupe ou bateau pour traverser les piétons.

5o. Les bateaux ainsi que les abords et côtés de la traverse devront toujours et en tout temps être tenus en bon ordre et à la disposition du public.

6o La traverse commencera lorsqu'il y aura possibilité et continuera à se faire depuis le 1er Mai jusqu'au premier jour de novembre. Si elle commence plus tôt et se ferme plus tard selon la saison le traversier pourra alors collecter deux fois le taux de péage ordinaire.

7o Quand avant le premier jour de Mai et après le premier jour de Novembre, il devient dangereux pour le public de traverser sur aucune des rivières pour quelque cause que ce soit, le traversier quand il en sera requis devra prêter assistance à toute personne traversant à pied ; et tel traversier pourra exiger un taux de péage extra de 10 centins pour aller. Mais le traversier ne sera pas obligé d'assister aucune personne comme susdit avant six heures du matin et plus tard que sept heures P.M. dans le printemps et avant sept heures du matin et après cinq heures P.M à l'automne. Les priviléges du traversier quant aux limites de sa traverse en haut et en bas sont et resteront telles que mentionnées dans sa licence.

8 La présente cédule sera affichée ... en tout temps ... des b... teaux traversiers.

9 "Sur le rapport du Ministre agissant comme Ministre des Travaux Publics le Conseil recommande que les règlements touchant les traverses licenciées entre Winnipeg et St. Boniface Est et St. Boniface Ouest fassent partie de la licence en chaque cas, et que les traversiers soient respectivement passibles d'une amende n'excédant pas *Vingt piastres* pour toute infraction des termes et conventions énumérées dans chaque Licence." le traversier pourra exiger double prix durant le service de nuit.

SUR LA RIVIÈRE ASSINIBOINE ENTRE LE FORT GARRY ET ST. BONIFACE OUEST.

6 Le tarif des taux de péage sur l'Assiniboine, payable d'avance, est comme suit, savoir :

Piétons, aller et retour.........	4 cts.
Piétons, un seul passage.	2 "
Cavalier avec mule ou cheval, un passage.........	5 "
Animaux libres sauf les moutons, cochons, poulins de l'année suivant la mère....	5 "
Moutons et cochons, par tête.	1 "
Charrette tirée par un seul animal.........	10 "
Charrette tirée par deux animaux.........	15 "
Buggy ou wagon quatre roues, un seul animal....	15 "
Wagon, ou quatre roues, tiré par deux animaux	20 "
Carosse	20 "
Wagon, carosse ou quatre roues, tiré par plus de deux animaux	50 "
Piétons traversant la nuit entre dix heures et demie du soir et cinq heures et demie du matin, un passage.	5 "

Dans tous les cas, le traversier pourra exiger double prix durant le service de nuit.

7 Il est défendu au Traversier d'exiger quoique ce soit pour le contenu des voitures, que la charge consiste en personnes ou en marchandises

EXEMPTIONS.

8. Les Membres du Clergé et les Sœurs de la Charité ; 2o. Le Lieutenant-Gouverneur et l'Aide de Camp de Son Honneur ; Les membres du Gouvernement ; tous les employés du gouvernement provincial en course de service ; le Surintendant des Travaux Publics ; le Sherif ; les messagers du gouvernement et les connétables en course de service ; 3o. Les troupes de Sa Majesté en marche, (les partis de tir exceptés ;) 4o. Les enterrements et tout ce qui en fait partie. Le traversier sera tenu de traverser les personnes énumérées ci-dessus sans exiger aucune rénumération.

4. Lorsque le bac, pour une cause exceptionnelle et inévitable, sera forcément retenu sur un des cotés de la rivière, plus que le temps prescrit, le traversier devra sans délai traverser les pietons qui le désireront.

5. La nuit entre neuf (9) heures du soir et six heures du matin le traversier devra toujours avoir une chaloupe ou bateau pour traverser les pietons.

6 Les bateaux ainsi que les abords et côtes de la traverses devront toujours et en tout temps être tenus en bon ordre et à la disposition du public.

7. La traverse commencera lorsqu'il y aura possibilité et continuera à se faire depuis le premier de Mai jusqu'au premier jour de Novembre Si elle commence plus tôt et se ferme plus tard selon la saison le traversier pourra alors collecter deux fois le taux de peage ordinaire.

8 Quand avant le premier jour de Mai et après le premier jour de Novembre, il devient dangereux pour le public de traverser sur aucune des rivières pour quelque cause que ce soit, le traversier quand il en sera requis devra prêter assistance à toute personne traversant à pied et tel traversier pourra exiger un taux de péage extra de 10 centins pour aller Mais le traversier ne sera pas obligé d'assister aucune personne comme susdit avant six heures du matin et plus tard que sept heures P.M. dans le printemps et avant sept heures du matin et après cinq heures P.M à l'automne. Les privileges du traversier quant aux limites de sa traverse en haut et en bas sont et resteront telles que mentionnées dans sa licence.

9 La présente cédule sera affichée dans les deux langues en tout temps dans des endroits apparents des traversiers et à la traverse de chaque côte de la rivière.

10. "Sur le rapport du Ministre agissant comme Ministre des Travaux Publics le Conseil recommande que les réglements touchant les traverses licenciées entre Winnipeg et St. Boniface Est et St. Boniface Ouest fassent partie de la licence en chaque cas, et que les traversiers soient respectivement passibles d'une amende n'excédant pas *Vingt piastres* pour toute infraction des termes et conventions énumérées dans chaque Licence."

PÉNALITES

En vertu des dispositions de l'acte plus haut cite, des amendes et des penalités pour violation d'aucun des réglements en conformite du dit acte, seront établies comme suit :

1o. Toute personne se servant d'un langage obscène ou etant desordonnée, ou ivre sur aucun des bateaux traversiers encourra une amende n'excédant pas cinq piastres pour chaque offence.

2o. Toute personne traversant par la force, sur un bâteau traversier sans payer le prix exigé, ou éludant autrement le paiement du dit prix encourra une amende n'excédant pas cinq piastres pour chaque offence.

3o. Toute personne interrompant volontairement et malicieusement le service des traverses publiques, encourra, pour chaque offense, une amende n'excédant pas cent piastres ($100.00.)

4o. Tout traversier coupable d'avoir violé aucun des réglements etablis et ceux qui pourraient être etablis ou ne remplissant pas les termes et conditions de sa license encourra pour chaque offense une amende n'excédant pas vingt piastres.

5o Il sera permis au Lieutenant Gouverneur en Conseil en donnant trois mois d'avis au traversier en faute d'amender et de revoquer la licence pour toute traverse si les conditions d'icelle ne sont pas remplies, ou si telle licence a été obtenue par fraude ou sous de fausses représentations ou par erreur.

Pour copie conforme.

AIME GÉLINAS,
Greffier du Conseil Exécutif.

ABONNEZ-VOUS
AU
JOURNAL "LE METIS."
Le seul Organe Français publié dans le Nord-Ouest.
Le prix de l'Abonnement est de $2 50 par Année,
PAYABLE D'AVANCE.
Tous ceux qui désireront le recevoir voudront bien s'adresser à . C. S ROYAL, Gerant.